



erreur de calcul lors de mon rdv chez le notaire

Par **Napoli**, le **12/09/2024** à **14:24**

Bonjour, je souhaiterais savoir s'il serait possible d'annuler un acte signé devant un notaire a cause d'une erreur sur le montant du capital restant a rembourser, c'est pour une liquidation judiciaire suite à une adjudication judiciaire par licitation ?

En effet j'ai signé l'acte car la proposition que je ne récupere riend'après le notaire était le mieux pour moi, je leur ai fais part de l'erreur mais il n'en a pas tenu compte donc je souahaiterai qu'on refasse le calcul. Pensez vous que ce serait possible ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.